

Bilan de la surveillance renforcée des arboviroses en France hexagonale du 1^{er} mai au 23 août 2026



La surveillance de la dengue, du chikungunya, du Zika et des infections à virus West Nile est basée sur le signalement obligatoire. Pendant la période d'activité du moustique vecteur *Aedes albopictus* (moustique tigre) dans l'Hexagone, du 1^{er} mai au 30 novembre, elle est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS) et le Centre National de Référence (CNR) des Arbovirus.

POINTS CLÉS AU 24 AOÛT 2026

Chikungunya, dengue et Zika

Cas autochtones

Au 24 août 2026, 11 épisodes (+5 par rapport à la semaine précédente) de transmission vectorielle autochtone ont été identifiés en France hexagonale :

- 7 épisodes (+4) de chikungunya totalisant 33 cas (1 à 19 cas par épisode) dans le Tarn, dans le Lot (Occitanie), en Gironde (Nouvelle-Aquitaine) et dans le Val-de-Marne (Île-de-France);
- 4 épisodes (+1) de dengue totalisant 5 cas (1 à 2 cas par épisode) dans le Tarn, l'Hérault (Occitanie), la Dordogne (Nouvelle-Aquitaine) et les Bouches-du-Rhône (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les investigations et les mesures de prévention et de contrôle sont en cours pour ces différents événements.

Cas importés

Depuis le 1^{er} mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 23 août 2026, ont été identifiés :

- 117 cas importés de chikungunya
- 328 cas importés de dengue
- 11 cas importés de Zika

Infections à virus West Nile

Cas autochtones

Au 24 août 2026, 30 cas autochtones (+12 par rapport à la semaine précédente) d'infection à virus West Nile ont été identifiés en France hexagonale. Ils se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 départements), Occitanie (4 départements), Île-de-France (5 départements) et Auvergne-Rhône-Alpes (département de la Drôme).

C'est la première fois que des cas humains d'infection à virus West Nile sont détectés dans les départements de l'Aude (Occitanie), Seine-et-Marne (Île-de-France) et Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes).

CHIKUNGUNYA, DENGUE ET ZIKA

Episodes de transmission autochtone

Au 24 août 2026, un total de 38 cas autochtones de chikungunya et de dengue, transmis par les moustiques *Aedes albopictus* a été identifié en France hexagonale.

- 33 cas de chikungunya répartis en 7 épisodes de transmission vectorielle autochtone (1 à 19 cas par épisode ; 1 de ces épisodes est clos) (Tableau 1),
- 5 cas de dengue répartis en 4 épisodes de transmission vectorielle autochtone (1 à 2 cas par épisode, dont deux sont clos) (Tableau 2).

Cas importés du 1^{er} mai au 23 août 2026

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 117 cas de chikungunya, 328 cas de dengue et 11 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1^{er} mai et le 23 août 2026.

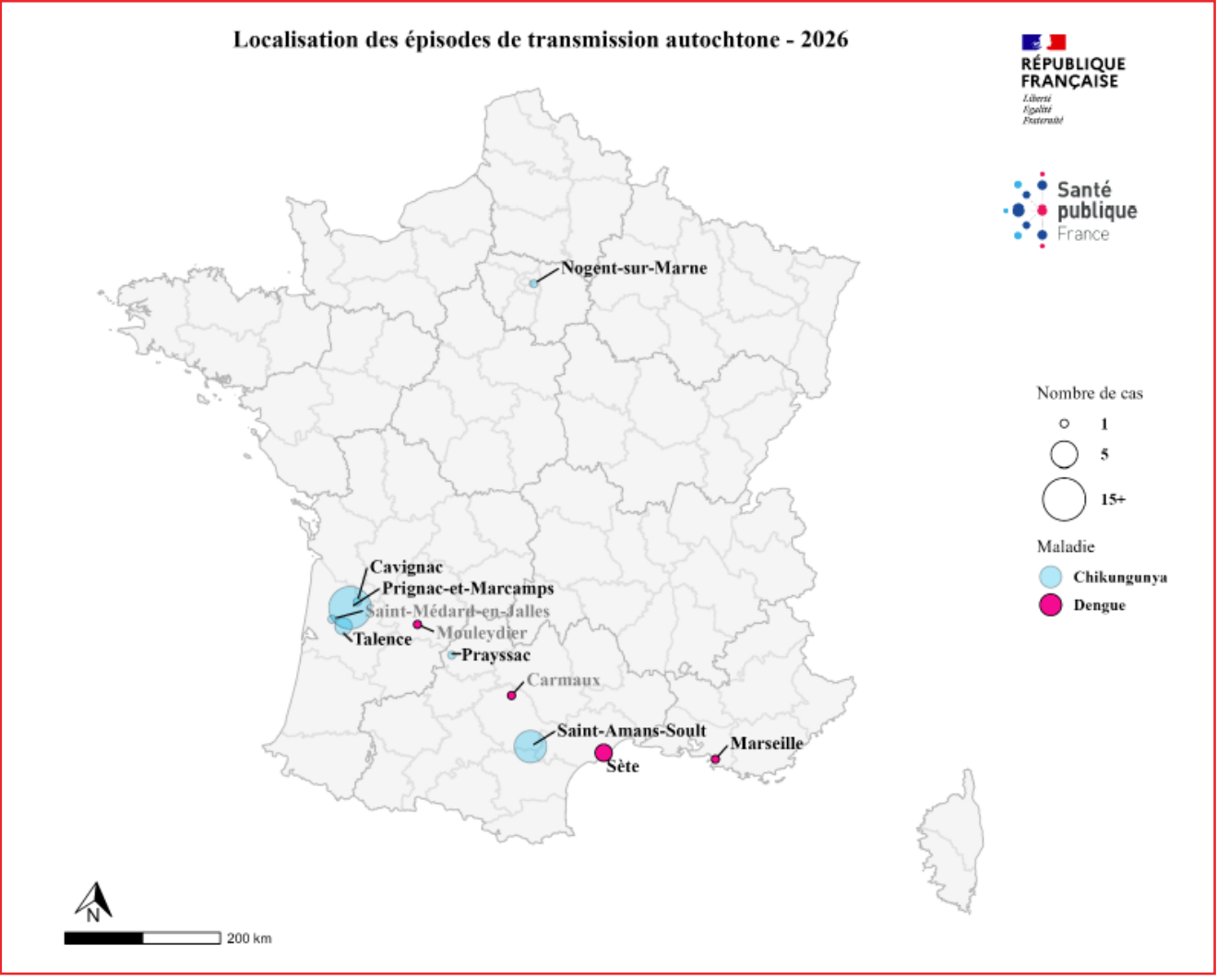


Fig. 1 - Carte des foyers de transmission autochtone de chikungunya et de dengue en France hexagonale, saison 2026, à la date du 24/08/2026. Les communes des foyers clos sont indiquées en gris sur la carte.

Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1 ^{er} cas	Date de début des signes du dernier cas	Épisode clos
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Saint-Médard-en-Jalles	1	06/06/2026	06/06/2026	Oui
		Prignac-et-Marcamps	19	20/07/2026	12/08/2026	Non
		Talence	2	12/08/2026	18/08/2026	Non
		Cavignac	1	17/08/2026	17/08/2026	Non
Occitanie	Tarn	Saint-Amans-Soult	8	09/07/2026	21/07/2026	Non
	Lot	Prayssac	1	10/08/2026	10/08/2026	Non
Île-de-France	Val-de-Marne	Nogent-sur-Marne	1	16/08/2026	16/08/2026	Non

Tableau 1 - Épisodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2026 (du 1^{er} mai au 24 août 2026)

Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1 ^{er} cas	Date de début des signes du dernier cas	Épisode clos
Occitanie	Tarn	Carmaux	1	19/06/2026	19/06/2026	Oui
	Hérault	Sète	2	05/07/2026	29/07/2026	Non
Nouvelle-Aquitaine	Dordogne	Mouleydier	1	10/06/2026	10/06/2026	Oui
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Marseille	1	05/08/2026	05/08/2026	Non

Tableau 2 - Épisodes de transmission autochtone de dengue en France hexagonale, saison 2026 (du 1^{er} mai au 24 août 2026)

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	12	33	0
Bourgogne-Franche-Comté	8	11	1
Bretagne	5	16	1
Centre-Val de Loire	3	14	0
Corse	0	1	0
Grand Est	11	15	3
Hauts-de-France	2	17	1
Ile-de-France	18	84	1
Normandie	2	15	0
Nouvelle-Aquitaine	18	30	0
Occitanie	16	32	3
Pays de la Loire	2	23	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20	37	0
Total	117	328	11

Tableau 3 - Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 1^{er} mai au 23 août 2026)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
Maurice	37
Guyane française	28
Mayotte	17
Madagascar	11
La Réunion	7
Bénin	3
Seychelles	3
Brésil	2
Sri Lanka	2
Congo	1
Côte d'Ivoire	1
Éthiopie	1
Guinée équatoriale	1
Indonésie	1
Nicaragua	1
République centrafricaine	1
Total	117

Tableau 4 - Répartition des cas importés de Chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 1^{er} mai au 23 août 2026).

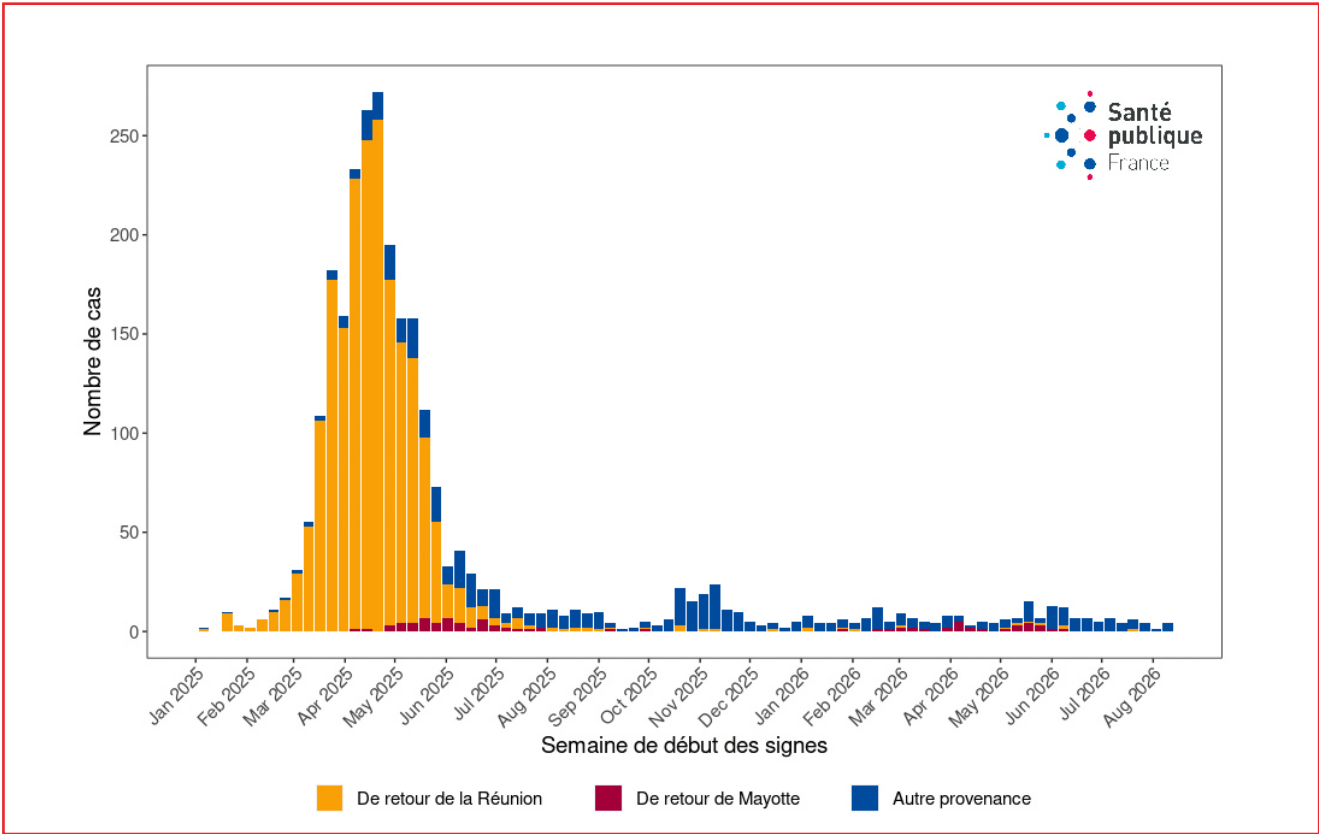


Fig. 2 - Nombre de cas de chikungunya importés en France hexagonale par semaine depuis janvier 2025 au 23 août 2026. Données des dernières semaines en cours de consolidation.

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
Martinique	126
Togo	20
Guadeloupe	14
Polynésie française	14
Thaïlande	14
Sri Lanka	13
Cambodge	11
Colombie	9
Indonésie	9
Maldives	8
Nouvelle-Calédonie	8
Brésil	6
Comores	6
Cuba	6
Côte d'Ivoire	6
Bénin	5
La Réunion	5
République dominicaine	5
République centrafricaine	
Viêt Nam	4
Cameroun	3
Kenya	3
Malaisie	3
Bangladesh	2
Congo	2
Djibouti	2
Émirats arabes unis	2
Ghana	2
Inde	2
Mayotte	2
Singapour	2
Chine	1
Éthiopie	1
Gabon	1
Mauritanie	1
Mexique	1
Myanmar - Birmanie	1
République démocratique du Congo	1
Sénégal	1
Total	328

Tableau 5 - Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 1^{er} mai au 23 août 2026)

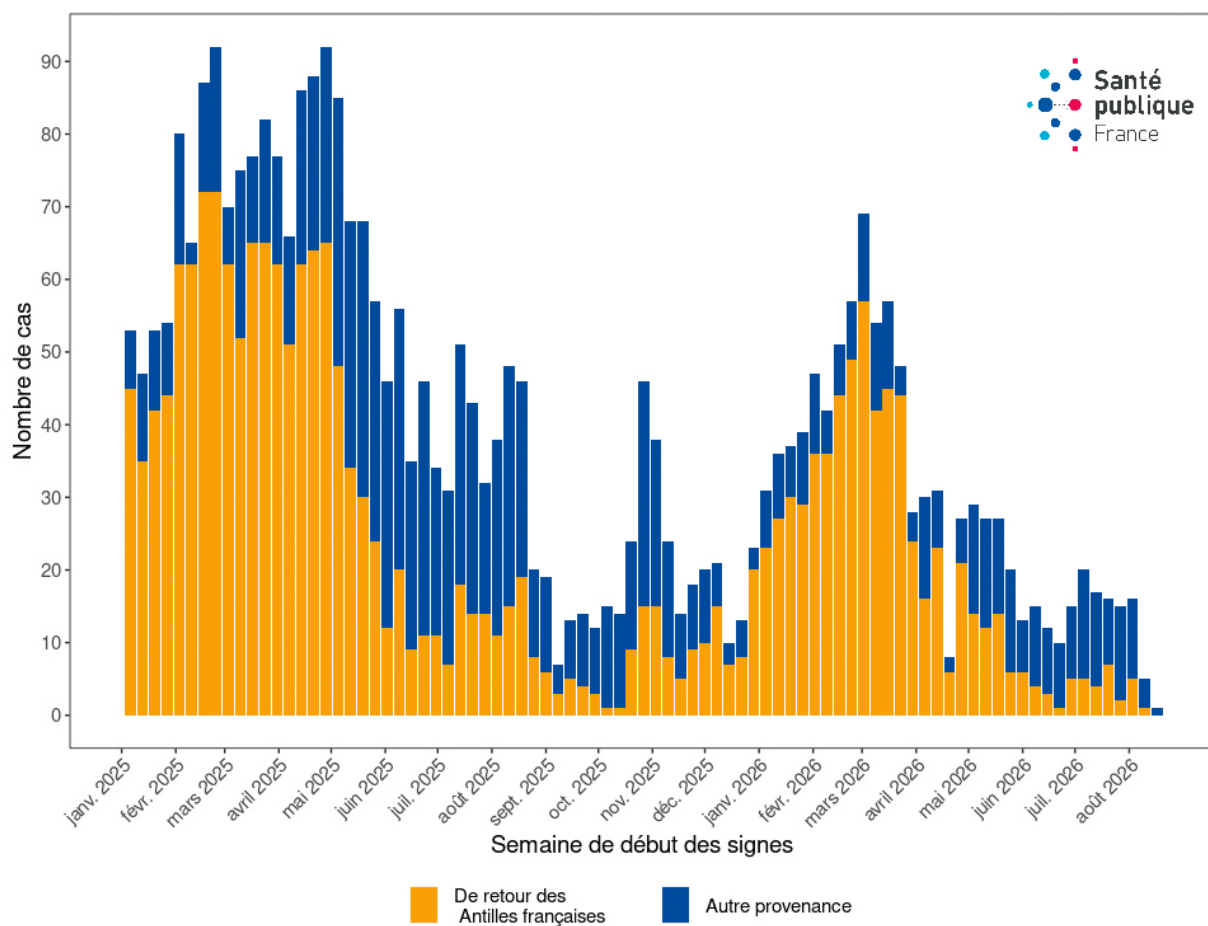


Fig. 3 - Nombre de cas de dengue importés en France hexagonale par semaine du 1^{er} janvier 2025 au 23 août 2026.
Données des dernières semaines en cours de consolidation.

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
Indonésie	5
Cameroun	1
Côte d'Ivoire	1
Mexique	1
Sénégal	1
Thaïlande	1
Togo	1
Total	11

Tableau 6 - Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 1^{er} mai au 23 août 2026).
Un cas en provenance du Congo, rapporté dans les derniers bulletins, a été infirmé.

INFECTIONS À VIRUS WEST-NILE

Transmission autochtone

Au 24 août 2026, 30 cas autochtones d'infection à virus West Nile, transmis par les moustiques du genre Culex, ont été identifiés en France hexagonale.

Ces cas ont été identifiés dans le cadre de la surveillance des infections à virus West-Nile. Les cas sont localisés dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 départements), Occitanie (4 départements), Île-de-France (5 départements) et Auvergne-Rhône-Alpes (département de la Drôme) (Tableau 7, Figures 4 et 5).

C'est la première fois que des cas humains d'infection à virus West Nile sont détectés dans les

Région	Département	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1 ^{er} cas	Date de début des signes du dernier cas
Occitanie	Pyrénées-Orientales	3	30/06/2026	27/07/2026
	Aude	1	20/07/2026	20/07/2026
	Gard	3	17/07/2026	02/08/2026
	Haute-Garonne	2	29/07/2026	12/08/2026
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	7	25/06/2026	12/08/2026
	Vaucluse	4	13/07/2026	08/08/2026
	Var	1	04/08/2026	04/08/2026
Île-de-France	Essonne	3	12/07/2026	14/07/2026
	Seine-Saint-Denis	2	13/07/2026	13/07/2026
	Val-d'Oise	1	03/08/2026	03/08/2026
	Val-de-Marne	1	17/07/2026	17/07/2026
	Seine-et-Marne	1	03/08/2026	03/08/2026
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	1	05/08/2026	05/08/2026

Tableau 7 - Épisodes de transmission autochtone de West-Nile en France hexagonale, saison 2026 (point au 24/08/2026).

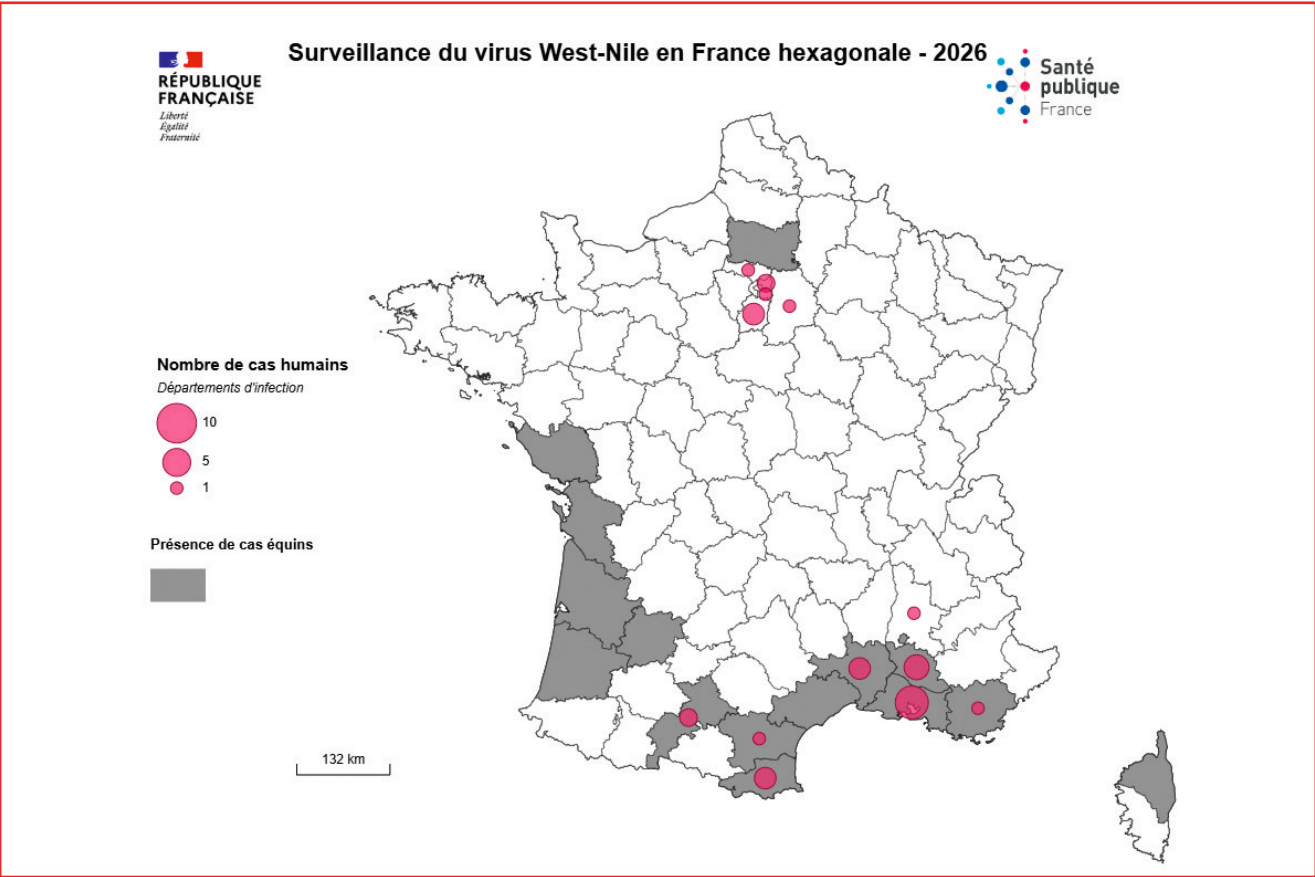


Fig. 4 - Carte de la surveillance West Nile en France hexagonale, saison 2026, à la date du 24/08/2026. Les données des cas humains sont produites par Santé publique France, celles des cas équins sont produites par le LNR West Nile de l'Anses et la plateforme ESA.

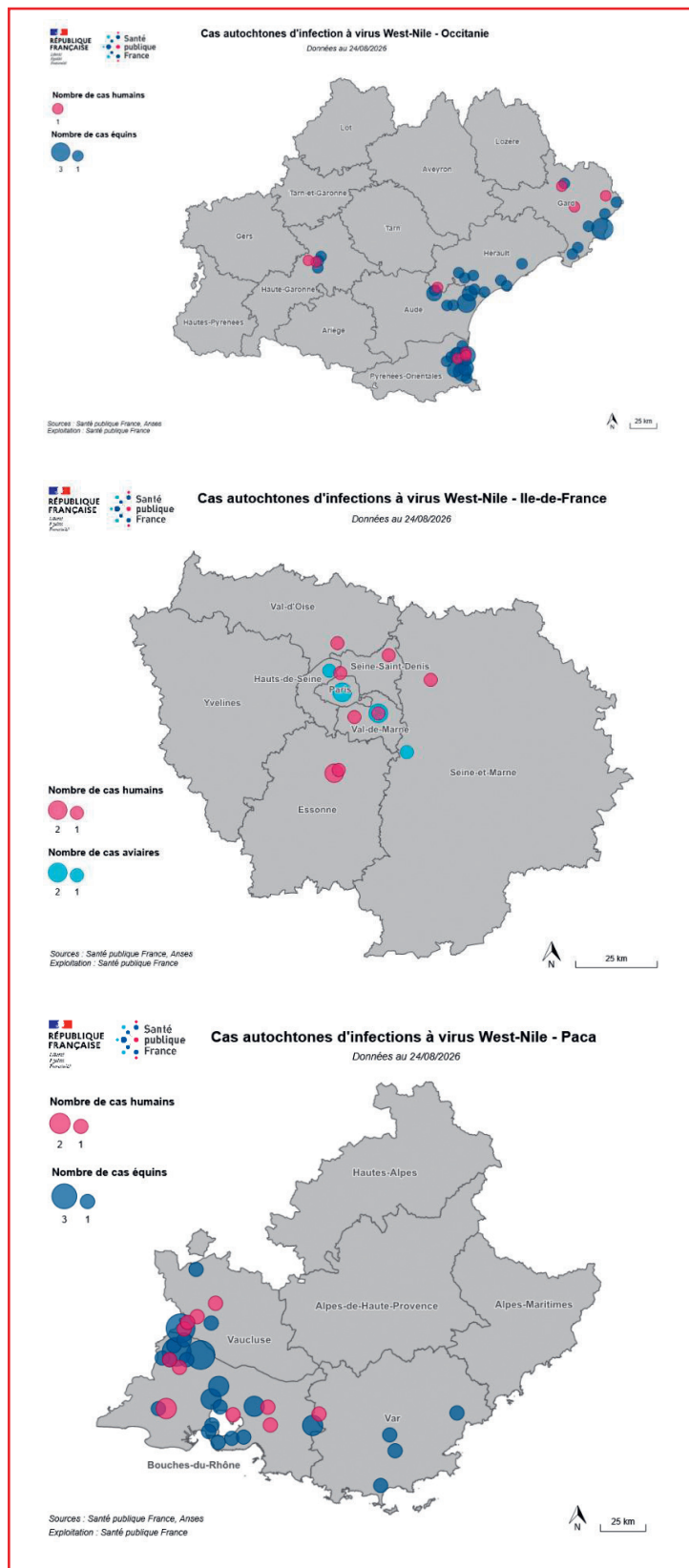


Fig.5 - Détail de la circulation du virus West Nile dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Île-de-France, saison 2026, à la date du 24/08/2026.

départements de l'Aude (Occitanie), Seine-et-Marne (Île-de-France) et Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes).

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA DENGUE, DU CHIKUNGUNYA ET DE ZIKA

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 83 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet toute de l'année d'une surveillance qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur le dispositif des maladies à signalement obligatoire (MSO) de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones.

Pendant la période d'activité des moustiques (du 1^{er} mai au 30 novembre), elle est renforcée, notamment par le transfert des résultats des laboratoires Eurofins, Cerba et INOVIE, ainsi que par une sensibilisation des professionnels de santé, pour faire face au risque de transmission locale. Durant cette période, la détection d'un cas de dengue, chikungunya ou Zika (importé ou autochtone) donne lieu à des investigations épidémiologiques et entomologiques pour déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle et ainsi limiter le risque de transmission locale du virus.

Lorsqu'un cas autochtone est identifié (personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation des virus, s'étant contaminée localement), les mesures de lutte antivectorielle sont renforcées avec la réalisation de traitements de démoustication dans un périmètre élargi. Des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine sont également mises en œuvre en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (groupe permanent « Sécurité des éléments et produits du corps humain ») en cas de circulation locale. Une recherche active de cas est également mise en

œuvre autour des foyers de cas autochtones, pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte antivectorielle si nécessaire. Cette recherche active est réalisée conjointement par Santé publique France et les agences régionales de santé concernées. Elle repose sur la sensibilisation des professionnels de santé des secteurs concernés et de la population générale, et peut aussi combiner des enquêtes ciblées en porte-à-porte dans le voisinage des cas connus pour identifier d'éventuels autres cas.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES INFECTIONS À VIRUS WEST NILE

Le virus West-Nile est transmis par des moustiques du genre *Culex*, présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et également actif entre les mois de mai et de novembre.

Les infections à virus West-Nile font l'objet d'une surveillance en France, basée sur le signalement obligatoire, qui vise en premier lieu à éviter des formes graves par la sécurisation des produits issus du corps humain.

Le dispositif de surveillance du virus West Nile est pluridisciplinaire, dans une approche « One Health » ; il associe les secteurs de la santé humaine et de la santé animale (vétérinaire équine et aviaire) ainsi que des entomologistes. Les professionnels de santé, les ARS, les agences sanitaires, les laboratoires de référence en santé humaine (CNR des arbovirus) et en santé animale (LNR West Nile de l'ANSES), l'Office français de la Biodiversité (OFB) et des centres d'expertise y participent.

Pour le volet humain, cette surveillance repose sur le signalement obligatoire de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des principaux laboratoires réalisant ces diagnostics et une sensibilisation des professionnels de santé pendant la période d'activité des moustiques, du 1^{er} mai au 30 novembre, pour faire face au risque de transmission locale.